

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du jeudi 20 avril 2023 à 18h00

Délibération N° 2023/001

COMPETENCE DECI

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt avril à dix-huit heures, le Comité syndical à nouveau dûment convoqué après la séance du 13 avril 2023 pour laquelle le quorum n'a pas été atteint, s'est réuni à la salle de Rivières sous la présidence de **François VERGNES, Président. Mme Ludivine PAYA a été nommée secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT, le Conseil syndical a délibéré valablement sans condition de quorum.
Date de convocation et d'affichage : 14 avril 2023

COMMUNES	Titulaires	Présent	Absent excusé	Représenté par	COMMUNES	Titulaires	Présent	Absent excusé	Représenté par
ALOS	CAUDERAN Alain		X		LE VERDIER				
AMARENS	GUILHABERT Alain	X			LOUPIAC	POZZA Pascal		X	
ANDILLAC	BROS Jacques		X		MEZENS	DUCOS Lucie		X	
BEAUVAIS SUR TESCOU	EGUILUZ Bernard		X		MONTANS	FORET Eric		X	
BERNAC	DELERIS Jean-Michel		X		MONTELS	WARD Eric		X	
BRENS	TERRAL Michel	X			MONTGAILLARD	VIALAR Bernard		X	
BROZE	PRIETO BERCIER Sarah		X		MONTVALEN	DELABRE Gregory		X	F.Vergnes
BUSQUE	GAYRAUD Michel		X		NOAILLES	GINESTE Jean- Philippe		X	
CADALEN	DAVALAN Christian	X			PARISOT	CHARRUYER Sébastien		X	
CAHUZAC SUR VERE	YECHÉ Francis		X		PEYROLE	CAMALET Alain	X		
CAMPAGNAC	BOULOC Jean-Louis		X		PUYBEGON	CINQ Robert	X		
CASTELNAU MAL	BOSC Frédéric		X		PUYCELSI	LAMBERMONT Ghislain	X		
CESTAYROLS	BERNADOU Francis		X		RABASTENS	PAYA Ludivine	X		
COUFFOULEUX	TENEGAL Denis	X			RIVIERES	MANEN Cyril		X	
DONNAZAC	BREUILLARD Caroline		X		ROQUEMAURE	SOULIES Claude		X	
FAYSSAC	ETERNOT Joël		X		SALVAGNAC	MIRAMOND Bernard	X		
FRAUSSEILLES	BRUN Arielle		X		SENOUILLAC	FERRET Bernard		X	
GRAZAC	FAURE Nathalie		X		ST BEAUZILE	VILLEMEN Bernard		X	
ITZAC	CUIGNET Bruno		X		STE CECILE DU CAYROU				
LABASTIDE DE LEVIS	VERGNES François	X			ST GAUZENS	DUZAC Didier		X	
LABESSIERE CANDEIL	HACK Dieter		X		ST URCISSE	GAUSSERAND Marie Claire		X	
LAGRAVE	SUDRE Didier	X			STE CROIX	BOURG Didier		X	
LARROQUE	HELLAND Mark	X			TAURIAC	MARTINEZ Christian		X	
LASGRAISSES	ASSIE Alain	X			TECOU	SERRUS Thierry		X	
LA SAUZIERE ST JEAN	LAPEYRE Patrice		X		VIEUX	KURGOUALE Rose-Marie		X	

Nombre de
Délégués : 50

Présents

13

Représentés

1

Absents

36

Défense Extérieure Contre l'Incendie – Service publicObjet de la délibération N° 2023/001**Approbation du compte de gestion 2022**

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil syndical ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur syndical.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, approuve le compte de gestion du trésorier syndical du budget DECI pour l'exercice 2022.

Résultat du vote

DEL 2023/001		Élus présents	13	Élus représentés	1
Pour	14	Contre	0	Abstention	0

Ont signé le président et la secrétaire de séance,

Délibération rendue exécutoire après transmission en Préfecture,

Et publication sur le site internet du syndicat.

Pour extrait conforme,

Le président,

François Vergnes